
Groupe de Travail : « Expositions accidentelles à des toxiques chez les enfants »

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un groupe de travail d'experts compétents et indépendants ou une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

■ Contexte :

L'Anses est en charge de la coordination de la Toxicovigilance et des activités de vigilance des Centres antipoison (CAP). Dans ce contexte, l'Anses a pour mission de répondre aux alertes et saisines de Toxicovigilance à partir notamment des données collectées par le réseau des CAP.

Malgré une baisse de la mortalité observée entre 2000 et 2012, les accidents de la vie courante, dont les intoxications, demeurent la première cause de décès chez les enfants de 1 à 14 ans¹.

Dans le cadre de la Stratégie nationale de santé 2018-2022, la Direction générale de la santé (DGS), a saisi :

- Santé publique France pour analyser les données relatives aux accidents de la vie courante touchant les enfants de moins de 15 ans à partir des données de l'Enquête permanente sur les accidents de la vie courante (EPAC)² sur la période 2014 à 2018, avec une attention particulière sur les accidents par expositions à des toxiques ;
- et conjointement avec la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), l'Anses pour analyser les cas d'exposition accidentelle des enfants de moins de 15 ans enregistrés par les CAP pendant la même période.

Il a été proposé que l'analyse des accidents par exposition à des toxiques chez les enfants de moins de 15 ans soit réalisée conjointement par l'Anses et Santé publique France. Les résultats seront présentés dans un unique rapport réalisé par l'Anses et Santé publique France.

Pour étudier les expositions accidentelles de l'enfant à des toxiques, l'Anses souhaite constituer un groupe de travail d'experts qui veillera à développer des méthodes d'analyse communes ou les plus comparables possibles entre les différentes sources de données.

¹ Lasbeur L, Thélot B. Mortalité par accident de la vie courante en France métropolitaine, 2000-2012. Bull Epidémiologique Hebd. 10 janv 2017;11.

² <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/traumatismes/articles/enquete-permanente-sur-les-accidents-de-la-vie-courante-epac>

■ Rôle et missions :

Dans le cadre de l'analyse des accidents par exposition à des toxiques chez les enfants de moins de 15 ans, le groupe de travail aura pour objectif de :

- Décrire les cas d'exposition accidentelle pédiatrique enregistrés par les Centres antipoison pendant la période d'étude. Un focus portera sur les cas graves et les décès. Une comparaison avec les données internationales d'expositions accidentelles pédiatriques, et plus particulièrement européennes et nord-américaines, sera réalisée ;
- Décrire les accidents de la vie courante chez les enfants dus à une intoxication, enregistrés par l'Enquête permanente sur les accidents de la vie courante (EPAC) pendant la même période ;
- Décrire les tendances temporelles des expositions accidentelles pédiatriques dans ces deux bases, en fonction de catégories d'agents qui seront à définir ;
- Identifier des agents d'exposition émergents chez les enfants dans ces deux bases, ainsi que les circonstances d'exposition pour certaines familles d'agents ;
- Etablir des recommandations concernant des actions de gestion, notamment de prévention.

Ces travaux pourront être complétés de l'analyse des données du réseau Oscour® (Organisation de la surveillance coordonnée des urgences), coordonné par Santé publique France, si cela s'avère pertinent.

La Base nationale de pharmacovigilance, coordonnée par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, pourra éventuellement être étudiée.

■ Composition et fonctionnement :

Le GT sera composé d'une dizaine d'experts nommés à titre personnel, intuitu personae, par décision du directeur général de l'Anses. Les compétences spécifiques souhaitées figurent dans la fiche « compétences recherchées ».

Le GT se réunira en séances plénières avec une fréquence moyenne approximative d'une réunion toutes les 4 à 6 semaines et la possibilité de réunion en groupe restreint pour traiter des sujets particuliers entre deux réunions du GT plénier. Les réunions se dérouleront en distanciel.

Chaque expert contribuera aux travaux d'expertise collective par une participation active aux réunions et aux discussions, une relecture critique de tous les documents ainsi que par la contribution à la rédaction du rapport. La participation aux réunions est obligatoire afin de suivre les travaux du GT.

La durée de l'expertise est prévue jusqu'à la remise du rapport d'étude validé à la DGS et à la DGCCRF au premier semestre 2021.